

LES 8 REVENDICATIONS DU COPAF

(Collectif pour l'Avenir des Foyers)
**et des Coordinations des délégués
des foyers de travailleurs immigrés**

7ème Revendication : Investissement massif dans la construction du logement très social, Multiplication des logements-foyers garantissant l'égalité des droits des résidents avec les locataires, et une vie collective pleine et entière.

Le rapport 2017 sur le mal-logement en France écrit par la Fondation Abbé Pierre, ainsi que l'enquête logement de l'Insee, indique que 4 millions de personnes vivent en surpeuplement accentué ou dans des conditions de logement « très difficiles ». On peut estimer à 25 % la proportion de ces personnes vivant seules, soit 1 million de personnes.

Beaucoup de ces personnes pourraient bénéficier d'un logement en logement-foyer ou résidence sociale :

Les 143 000 SDF qui incluent des personnes vivant dans des centres d'hébergement, des CADAs, des hôtels ou à la rue.

Les 643 000 personnes qui sont hébergées chez des tiers de manière très contrainte : dont 69 000 personnes de 17 à 59 ans hébergés par des personnes sans lien de parenté direct, 339 000 personnes âgés de plus de 25 ans contraints de retourner vivre avec leurs parents, et 153 000 jeunes incapables de quitter le domicile familial pour des raisons financières. Ajoutés à ce groupe, il existe 83 000 personnes ayant plus de 60 ans hébergées chez des tiers.

La capacité actuelle des résidences sociales en France est de l'ordre de 200 000 personnes (regroupant Foyers de Travailleurs Immigrés non rénovés, Résidences Sociales, Pensions de Famille et Foyers de Jeunes Travailleurs, source Unafo).

Nous demandons un doublement de cette capacité qui serait nécessaire ne serait-ce que pour offrir un toit décent aux quelques 143 000 personnes classées SDF.

Sachant qu'un établissement hébergeant 200 personnes coûte en moyenne 10 000 000€, cela veut dire un investissement de 10 milliards. Ce n'est pas impossible. 5 milliards étaient la somme allouée à la première tranche de plan quinquennal (devenu deux fois décennal, et toujours pas fini) destinés à rénover les FTM et les transformer en résidences sociales. Il est noté dans des documents européens que pour chaque 3€ investi pour régler un problème de mal logement, 2€ est économisé en coûts de santé, physique et mental, dans les années qui suivent. Ce ne serait pas la solution à l'ensemble du problème du « mal logement » en France, mais cela pourrait contribuer grandement à faire disparaître les conditions de vie les plus dramatiques, desserrer les tensions autour des grandes villes, et donner quelques perspectives pour l'avenir des jeunes.

Or construire les résidences sociales en nombre doit s'accompagner d'un renforcement des droits de leurs résidents, que ce soit des droits à une vie privée protégée et complète, et le droit à participer à une vie collective pleine et épanouie.

Nous estimons que la spécification des logements pour catégories de la population est tout à fait légitime et contribue à l'harmonie des établissements et l'intégration des populations dans la ville.

Le fait communautaire (immigré) ou secteur professionnel (travailleur) ne constitue pas en soi des freins à « l'intégration ». Ce qui constitue un frein à l'intégration, c'est l'atomisation et l'anomie, les pratiques autoritaires et non discutées, c'est la poursuite du mépris et de la discrimination inhérente à la génétique culturelle de beaucoup de gestionnaires, et à l'esprit des lois. C'est pourquoi nous réclamons en même temps qu'un effort massif de construction, un statut de « résidence sociale pour travailleurs immigrés isolés ».